

# PRÉSENTATION DE LA PLAINTE

**Dossier D2019-07-097**

**P2**

Plaignant	Mis en cause
Alain Bonnier	Patrick Lagacé, chroniqueur <i>La Presse</i>

Date du dépôt de la plainte
Le 31 juillet 2019

Objet de la plainte	
Chronique	« À la défense de Dominic Champagne »
Date de diffusion	Le 30 mai 2019
Média	<i>La Presse</i>

Grief 1 : information inexacte
<b>Principe déontologique</b>
<i>Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec</i> , article 9 - Qualités de l'information : « Les journalistes et les médias d'information produisent, selon les genres journalistiques, de l'information possédant les qualités suivantes : a) exactitude : fidélité à la réalité. »
<b>Faits allégués</b>
Le plaignant affirme qu'il est faux d'écrire que « 97% des 11 944 études scientifiques publiées sur le climat entre 1991 et 2011 concluaient que le climat se réchauffe à cause de l'activité humaine ».

Grief 2 : rectificatif inadéquat
<b>Principe déontologique</b>
<i>Guide</i> , article 27.1 - Correction des erreurs : « Les journalistes et les médias d'information corrigent avec diligence leurs manquements et erreurs, que ce soit par rectification, rétractation ou en accordant un droit de réplique aux personnes ou groupes concernés, de manière à les réparer pleinement et rapidement. »
<b>Faits allégués</b>
M. Bonnier estime que le « “rectificatif”, loin de rectifier la désinformation propagée le 30 mai dernier par Lagacé, la relance à nouveau, en la maquillant maintenant d'un mensonge ».

**Grief 3 : refus de publier une contribution du public****Principe déontologique**

*Guide*, article 16.1 - Refus de publication : « Les médias d'information peuvent refuser de publier ou de diffuser une contribution reçue du public, à condition que leur refus ne soit pas motivé par un parti pris ou le désir de taire une information d'intérêt public. »

**Faits allégués**

Le plaignant déplore que le média n'ait pas publié « l'anti-chronique », car c'était « la façon juste et équitable de corriger cette désinformation ».